

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026_01_23
DECIDANT LA FERMETURE DES ECOLES**

Le Maire de la Commune de SEPOIS-LE-BAS,

VU le Code de l'Éducation,

VU les pouvoirs de police du Maire,

VU le plan canicule déclenché par la Préfecture du Haut-Rhin,

VU les prévisions de météo France, mettant le Haut-Rhin en vigilance orange,

Considérant qu'il appartient à l'autorité communale de prendre des mesures afin d'assurer la sécurité des élèves de son école,

Considérant que la température dans les classes ne permet pas d'enseigner de manière efficace,

Considérant que la température va encore s'élever dès le début d'après-midi, et que la santé des élèves peut être impactée malgré les précautions d'usage prises,

ARRETE

Article 1^{er}- L'école maternelle "La Mômînette" et l'école élémentaire JH LAMBERT seront fermées les après-midis du mardi 30 juin 2026 dès 12h00 au vendredi 04 juillet inclus.

Article 2- Les enseignants devront accueillir les élèves qui ne pourraient pas être accueillis dans leur milieu familial ou périscolaire.

Article 3- Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune de Seppois-Le-Bas.

Article 4- Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 5 : -Madame l'Inspectrice de circonscription,
-Madame la Sous-Préfète d'Altkirch,
-Mesdames les Directrices de l'école maternelle "La Mômînette" et de l'école élémentaire JH Lambert,
-Monsieur le Président du SIAS CVL.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seppois-le-Bas, le 29 juin 2026

Le Maire, Maurice BARNABE

